

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
JEUDI 4 JUILLET 2024 – 11H00 – VISIOCONFÉRENCE**

ÉTAT DES PRÉSENCES

Communautés de communes (CC) membres	Délégués titulaires	Signatures	Délégués suppléants	Signatures
CC Aubrac-Lot-Causse-Tarn	Guy DE SOUSA		Malika MONZIOLS	
CC Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	Madeleine MACQ Régis VALGALIER	Excusée Excusé	Nicole AMASSE Irène LEBEAU	Présente
CC Cévennes-Mont-Lozère	François FOLCHER	Présent	Michèle BUISSON	
CC Gorges-Causse-Cévennes	Daniel GIOVANNACCI Serge GRASSET Pierre HERRGOTT René JEANJEAN Serge VÉDRINES	Présent Excusé Présent Présent Présent	Marie-Thérèse CHAPPELLE Patrick BOSCH Henri COUDERC Régine DOUSSIERE Sylvain MOLINES	
CC Lévézou-Pareloup	Jean-Michel ARNAL	Excusé, Mandat à G. Faucher	Patrick CONTASTIN	
CC Larzac et vallées	Alain DELMAS Jean-Michel DAUMAS Yves MALRIC	Présent	Thierry CADENET Anne-Marie JUANABERRIA Michel VERNHETTES	
CC Millau-Grands causses	Christine BEDEL Didier CADAUX Arnaud CURVELIER Gilbert FAUCHER Séverine PEYRETOUT Patrick SALSON	Présente Présent Excusé Présent Présent	Esther CHUREAU Christian FORIR Alexandre GREFFIER Patrick PES Siège vacant Claude TRÉMOLET	Présente
CC Muse et Rapses du Tarn	Daniel AURIOL Richard SARRAU	Présent	Frédéric BALARD Cécile SOULIÉ	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	Pierre PANTANELLA Pascal RIVIER	Présent	Raymond FABRÈGUES Bernard SIRGUE	

NB. Les délégués suppléants ne représentent pas forcément le titulaire en face duquel ils sont inscrits dans le tableau, mais peuvent représenter tout autre titulaire de leur communauté.

AUTRES PERSONNES ASSISTANT À LA RÉUNION :

Céline DELAGNES (directrice du SMBV Tarn-amont, animatrice du SAGE¹ Tarn-amont), Cindy RODRIGUES-DELANNOY (chargée de gestion administrative et financière au SMBV Tarn-amont), Jade BRÉCHIGNAC

¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

(chargée de missions « inondations » et « agriculture, forêt, érosion, ruissellement » au SMBV Tarn-amont) et Jean-Jacques CHARLES (CC Millau-Grands causses).

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 11h00 en visioconférence

QUORUM ATTEINT : 14 délégués

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert FAUCHER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024,

ACTION :

- Action sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux : déclaration sans suite du marché pour motif d'intérêt général,

POINTS D'INFORMATIONS :

- Prochaines réunions.

QUESTIONS DIVERSES

Serge Védrines, Président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ouvre la séance en remerciant la présence des élus et des agents du syndicat à ce comité syndical à distance. S. Védrines fait part au comité syndical des élus excusés. Le quorum est donc atteint.

G. Faucher est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

S. Védrines demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier comité syndical qui a eu lieu le 25 avril 2024 à Mostuéjols. Il comptait, parmi les points à l'ordre du jour, l'attribution du marché sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux, le plan de financement prévisionnel et les demandes de financement relative à la 1^{ère} campagne de diagnostics de vulnérabilité des habitations (action 5.1 du PAPI² Tarn-amont), le plan de financement prévisionnel et les demandes de financement relative à la 1^{ère} campagne de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques (action 5.2 du PAPI Tarn-amont), le plan de financement prévisionnel et les demandes de financement relatifs à la création d'une cartographie interactive sur les risques d'inondations et diffusée via le site web du syndicat (action 1.5 du PAPI Tarn-amont), le lancement d'actions de mise en défens pour l'année 2024 et demandes de financement dans le cadre du PPG³ Milieux aquatiques 2023-2027, le plan de financement modificatif relatif à la restauration écologique et réduction de la vulnérabilité aux inondations du méandre du Tarn à Saint-Hilarin.

→ **Adopté à l'unanimité**

2 Programme d'actions de prévention des inondations

3 Programme pluriannuel de gestion

ACTION SUR LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS DES BIENS BÂTIS ET ASSISTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX – DÉCLARATION SANS SUITE DU MARCHÉ POUR MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL – DE_2024_023

S. Védrines donne la parole à C. Delagnes.

C. Delagnes rappelle que le syndicat Tarn-amont a lancé une consultation relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux sous la forme d'un accord-cadre composite dans le cadre d'une procédure formalisée. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire dit composite, c'est-à-dire un contrat correspondant d'une part à un accord-cadre à bons de commande et d'autre part à un marché public ordinaire. Plusieurs phases sont prévues :

- phase 1 : phase préparatoire,
- phase 1bis : cartographie interactive,
- phase 2 : campagne de communication,
- phase 3 : réalisation de diagnostics,
- phase 4 : accompagnement pour la mise en œuvre des travaux,
- phase 5 : suivi et évaluation du dispositif.

Le contrat prévoit une reconduction tacite pour les phases 3, 4 et 5. La période initiale porte sur la première campagne de diagnostics et la période de reconduction sur une deuxième campagne pour la population n'ayant pas bénéficié de diagnostics lors de la première campagne. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois en intégrant la reconduction.

Quatre réponses sont parvenues au syndicat Tarn-amont dans les délais imposés.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 avril, et après présentation du rapport d'analyse, a décidé de retenir l'offre de OSGAPI, basé à Nîmes. Cette décision a été actée en comité syndical du 25 avril 2024. Les entreprises ont été informé de cette décision. À ce jour, le marché a été attribué, mais n'est pas encore signé, ni notifié et donc n'est pas définitif.

Le syndicat Tarn-amont s'est rendu compte qu'il n'aurait aucune visibilité sur les besoins de diagnostics après la réalisation de la première campagne, concernant la phase de reconduction. Il s'avère donc que le montage du marché choisi pour cette consultation n'est pas adapté. En effet, la période de reconduction est automatique et donc obligatoire. Ainsi, le syndicat ne peut pas s'engager dans un marché reconductible en raison de l'incertitude dans l'exécution du contrat pour la partie de la reconduction. Un rapport exposant ces motifs a été présenté à la commission d'appel d'offres ce jeudi 4 juillet. Cette dernière a décidé de déclarer sans suite le marché pour motif d'intérêt général et notamment modification du besoin. Le syndicat doit lancer un nouveau marché en procédure formalisée. Il opte pour un montage contractuel différent, à savoir un accord-cadre à bons de commande unique à tranches, composé d'une tranche ferme qui s'exécutera directement correspondant à la première campagne de diagnostics, et une ou plusieurs tranches optionnelles, qui seront déclenchées en fonction des nouveaux besoins de diagnostics identifiés, après la réalisation de la 1^e campagne. La délibération proposée acte la décision de la commission d'appel d'offres sur la déclaration sans suite du marché pour motif d'intérêt général.

DE_2024_023 Action sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux : déclaration sans suite du marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2112-4, R. 2185-1 et R. 2385-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2020_010 du 24 mars 2022 relative à l'engagement sur le PAPI complet du Tarn-amont ;

Vu l'avis de la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne du 03 octobre 2023 pour le dossier PAPI Tarn-amont ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet coordonnateur du Bassin du 17 novembre 2023 relatif à la labellisation ;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_027 du 5 octobre 2023 actant le lancement de l'action sur les diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI complet Tarn-amont 2024-2029,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont ;

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 14 avril 2024 attribuant le contrat à OSGAPI ;

Vu la délibération DE_2024_017 du 25 avril 2024 actant la décision de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du marché,

Vu la réunion de la CAO en date du 04 juillet 2024 déclarant sans suite la procédure de consultation relative à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et l'assistance de mise en œuvre es travaux ;

Considérant qu'en date du 1er mars 2024, le syndicat a publié la consultation relative à un accord cadre composite en appel d'offre ouvert pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens bâtis et assistance pour la mise en œuvre des travaux.

Considérant que la particularité de ce montage contractuel est d'une part des prestations à bons de commande, et d'autre part des prestations de type forfaitaire, pour une période initiale et une période de reconduction obligatoire ; Autrement dit :

- La période initiale portera sur la première campagne partant de l'identification des bâtiments/activités en zone inondable jusqu'à l'accompagnement des travaux.

- La période de reconduction portera sur une deuxième campagne pour les mêmes prestations, sur la partie de la population n'ayant pas bénéficié de diagnostics lors de la première campagne ;

Considérant que le syndicat s'est rendu compte qu'il n'aurait aucune visibilité sur les besoins de diagnostics après réalisation de la première campagne ;

Considérant que le montage contractuel choisi pour cette consultation rend obligatoire la période de reconduction évoquée dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;

Considérant que la procédure de consultation s'est déroulée sans encombre et que la CAO a attribué le contrat à l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement des offres : OSGAPI ;

Considérant ainsi que le montage du contrat est inadapté vis-à-vis de l'incertitude de l'exécution du contrat pour la phase de reconduction,

Considérant que le syndicat ne peut pas s'engager dans la phase de reconduction, qui est automatique,

Considérant que selon l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, la procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment,

Considérant que le syndicat mixte a envoyé le courrier d'attribution au candidat, mais que le marché n'a pas encore été signé ;

Considérant le rapport ci-annexé exposant ces motifs à la CAO qui a été présenté en date du 04 juillet 2024 ; et que cette dernière a décidé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général et notamment pour modification du besoin cette procédure ;

Ainsi, le Président propose au comité syndical d'acter la décision de la commission d'appel d'offres sur la déclaration sans suite du marché pour motif d'intérêt général.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Acte la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer sans suite le marché pour motif d'intérêt général et notamment modification du besoin,

De relancer une nouvelle procédure de la commande publique, avec un montage contractuel différent, à savoir un accord-cadre à bons de commande unique à tranches, composé d'une tranche ferme et d'une ou plusieurs tranches optionnelles.

Autorise le Président à signer les documents nécessaires à ces procédures.

S. Védrines procède au vote.

→ **Adopté à l'unanimité**

POINTS D'INFORMATION

1 – PROCHAINES RÉUNIONS

C. Delagnes informe des prochaines réunions :

- le prochain comité syndical se tiendra le vendredi 20 septembre à 9h30 à Mostuéjols. Il n'est pas possible de le faire le jeudi 19 septembre en raison du salon des maires en Lozère. L'ordre du jour portera sur le protocole d'accord pour St-Hilarin, le choix des entreprises pour les travaux de St-Hilarin, le lancement de la 3^e tranche ripisylve pour l'année 2025, les interventions scolaires 2024-2025, l'attribution du marché des diagnostics. P. Pantanella et P. Salson informent qu'ils ne pourront pas assister à ce comité syndical.
- le bureau syndical, la commission d'achat et la commission d'appel d'offres : le mardi 10 septembre à 9h30 pour la commission d'achat et la commission d'appel d'offres et à 11h pour le bureau, à Mostuéjols (lieu à confirmer).

Un mail sera envoyé courant du mois d'août pour communiquer ces dates.

2 – AMBASSADRICES DES COURS D'EAU ET TECHNICIENNE RÉDUCTION VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS

C. Delagnes fait part aux élus que les 2 ambassadrices des cours d'eau, Albane et Elsa, sont arrivées depuis le 18 juin 2024. Elles sont très dynamiques et souriantes, ce qui est très agréable. Albane a un master 1 de géographie et Elsa, un master 2 de géographie, aménagement, environnement, développement. Elles ne sont pas du territoire. Elles ont terminé les formations en interne avec l'équipe du syndicat. Il y a une douzaine d'animations de programmées dans les campings. Leur contrat de travail se termine au 31/08/2024. C. Delagnes rappelle que c'est la 3^e année que le syndicat poursuit cette mission d'ambassadeurs des cours d'eau. Le syndicat a eu un retour positif de cette mission dans le cadre de la médiation territorial des activités sportives et de loisirs liées à l'eau sur le bassin versant du Tarn-amont.

De plus, elle rappelle, que Nolwenn Arribart, est également arrivée le 1^{er} juin, pour occuper le poste de technicienne « réduction de la vulnérabilité aux inondations ». Sa mission principale concerne l'axe 5 relatif à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité. Étant donné que le marché est retardé, de nouvelles missions lui ont été confiées sur le PAPI, avec notamment, la campagne de collecte des repères de crue auprès des communes, et des missions sur la sensibilisation du public. Nolwenn a tenu une animation à destination des enfants à Saint-Georges-de-Luzençon le 24 juin 2024 sur le fonctionnement d'un cours d'eau.

3 – LANCEMENT DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE « CRUE HISTORIQUE DE LA DOURBIE 1963 »

C. Delagnes informe du lancement de l'exposition itinérante « Crue historique de la Dourbie 1963 » qui se déroulera le mercredi 10 juillet à La-Roque-Sainte-Marguerite » à 16h00. Les élus sont invités. Un mail d'invitation a été envoyé. Des témoins de cette crue seront présents. Un travail a été mené avec Radio Larzac pour l'enregistrement des témoignages. Elle rappelle qu'initialement, à cette même date, était prévue la signature officielle du PAPI complet Tarn-amont. Toutefois, au regard de la situation actuelle avec les élections législatives, la signature a dû être annulée. La signature est reportée à l'automne. Une nouvelle date sera communiquée.

4 – APRÈS-MIDI LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE À DESTINATION DES ENFANTS / ZEC 4 SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

C. Delagnes informe que le syndicat Tarn-amont et les élus de la mairie de Saint-Georges-de-Luzençon ont proposé aux 2 écoles de St-Georges, représentant au total 140 enfants, le lundi 24 juin, une après-midi ludique et pédagogique pour leur faire découvrir et comprendre les enjeux de la ZEC. Six ateliers étaient proposés aux enfants :

- crues et inondations,
- découverte des cycles de vie de la biodiversité des bords de berges,
- le fonctionnement d'un cours d'eau,

4 Zone naturelle d'expansion de crue

- balade découverte de la faune et de la flore de la rivière et du jardin,
- inventaire de la biodiversité,
- animation jardin pédagogique, avec une animatrice du CPIE⁵ du Rouergue.

Pour les maternelles, un atelier sur l'approche sensorielle et conte était proposé avec la chanteuse Sana Essoufi.

La chanteuse a accompagné les enfants dans un moment collectif autour de la chanson « C'est de l'eau » de Monsieur Nô.

L'après-midi s'est clôturée par un goûter offert par la mairie.

C'était un bon moment passé avec les enfants, malgré la chaleur. Un article sur cette après-midi a été publié sur la page Facebook du syndicat. E. Chureau remercie toute l'équipe pour cette après-midi. Les enfants ainsi que les maîtresses étaient ravis.

5 – LANCEMENT DE LA 2^E TRANCHE RIPISYLVE 2024

C. Delagnes informe que la 2^e tranche des travaux 2024 pour la gestion de la ripisylve va être lancée.

Sur le Lumensonesque, les travaux seront réalisés en juillet. Pour les secteurs de Florac et Nant, ils se dérouleront en septembre. Elle rappelle que suite à la crue du mois de mars 2024, le syndicat a fait beaucoup d'interventions en surveillance active pour enlever des arbres et embâcles. Certaines interventions n'ont pas pu se faire immédiatement en raison du haut niveau d'eau. G. Faucher précise que Roc et Canyon lui a fait part que les rivières sont bien entretenues et qu'il y a de moins en moins d'embâcles.

QUESTIONS DIVERSES

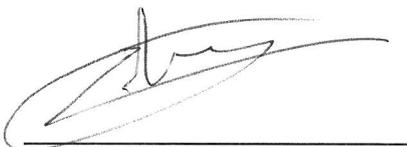
C. Bedel informe qu'une administrée de la commune de Mostuéjols a réalisé un film sur la rivière Dourbie et elle souhaite faire une diffusion sur la commune. C. Delagnes précise que cette administrée est Madame Lily ESPLA et qu'il s'agit d'un film documentaire sur la Dourbie, sous-titré en néerlandais. Elle a aussi réalisé un film sur le Tarn. Le syndicat souhaite en faire l'acquisition. C. Delagnes précise que le syndicat pourra accompagner la commune de Mostuéjols sur l'organisation de cette diffusion. I. Lebeau ajoute que le film sur la Dourbie a été diffusé dans le cadre des journées du patrimoine, consacrées au thème de l'eau. P. Herrgott souhaite également diffuser le film « La rivière » ou un film au sujet de la rivière sur la commune d'Ispagnac pour essayer d'amener des nouveaux adhérents à l'association de protection du Tarn. Cette diffusion serait fin septembre, début octobre.

C. Delagnes termine en indiquant que la commune de Mostuéjols et le Parc des Grands Causses ont également organisé une réunion publique post-incendie à laquelle Jade a participé. C. Bedel ajoute que les personnes étaient très intéressées par ce travail institutionnel. C'est un travail remarquable. Elle précise qu'une journaliste en résidence porté par Radio Larzac a collecté des témoignages de personnes touchées par l'incendie. Des restitutions de ces témoignages seront diffusées.

L'ordre du jour étant épuisé, S. Védrières lève la séance à 11h50.

Procès-verbal approuvé en comité syndical du vendredi 20 septembre 2024.

Le Président, Serge Védrières



5 Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

Le Secrétaire de séance, Gilbert Faucher

